

# COMMUNAUTE DE COMMUNES AUZANCES BELLEGARDE

## COMPTE RENDU

L'an Deux Mille Dix, le Cinq Mars à 17 heures 30, le Conseil de la Communauté de Communes d'Auzances-Bellegarde, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Salle Polyvalente de Saint-Domet, sous la présidence de Monsieur Michel MOREIGNE, Président.

Nombre de conseillers en exercice : 50

Date de convocation du Conseil : 22.02.2010

**Présents :** *Mr Gilbert suppléant de Mr Servant, Mme Mathieu, Mr Venuat suppléant de Mr Robby, Verdier, Vignerresse, Mme Simon, Mrs Bigouret, Bonnaud JP, Joulot, Mmes Brunet, Simonet, Mr Echevarne, Mr Jouandeau suppléant de Mr Marceau, Mr Simonet suppléant de Mr Perrier, Mr Bonnaud D suppléant de Mr Ribière, Mr Barse suppléant de Mr Aymard, Mr Debavelaere suppléant de Mr Richin, Mme Maryse DUBOST suppléante de Mr Raillard, Mr Novais suppléant de Mme Breschard, Mr Vigneron, Mme Giraud-Lajoie, Mr Poirier suppléant de Mr Chagot, Mmes Lavaud, Passavy, Mr Saint André, Mme Pignier, Mr Avril suppléant de Mme Fonty, Mrs Moreigne, Mme Agabriel suppléante de Mr Lenoir, Oudin, Pailloux, Mmes Jary, Plas, Mr Gatier, Mr Aubert suppléant de Mme Bonnat, Mrs Désarménien, Bénito, Mmes Vialtaix, Chaumeton, Mme Danchaud suppléante de Mr Barret, Mrs Timbert, Lacôte, Dumontant.*

**Excusés :** Mmes Warrand, Darraud, Mrs Vellot, Saintemartine, Farejeaux, Pinton, Redon.

**Secrétaires de séance :** Mr Vignerresse

\*\*\*\*\*

Monsieur Michel TIMBERT, Maire de St Domet, introduit la séance par un mot de bienvenue.

### **1 – Approbation du compte rendu de la séance du 15.01.2010**

Le procès-verbal de la séance du 15 Janvier 2010 est approuvé à l'unanimité.

### **2 - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2009**

#### **Budget Principal / Budgets annexes :**

**Cuisine Centrale des Mars – Assainissement – Atelier relais – La Naute – Station Service de Bellegarde en Marche**

Le Conseil de la Communauté de Communes Auzances Bellegarde,  
Réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques BIGOURET, Vice - Président,

Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2009 (budget principal et annexes) dressé par Monsieur Michel MOREIGNE, Président,

1°) Lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif ;

2°) Approuve le Compte Administratif 2009, qui laisse apparaître les résultats suivants :

✓ Budget annexe «Station Service - Bellegarde »

Le résultat de la section de fonctionnement s'élève à + 0, 78 €  
*Le résultat de la section d'investissement s'élève à + 19 203, 48 €*

✓ Budget annexe «La Naute »

Le résultat de la section de fonctionnement s'élève à +160 061, 43 €  
*Le résultat de la section d'investissement s'élève à - 157 667, 90 €*

✓ Budget annexe «Atelier Relais »

Le résultat de la section de fonctionnement s'élève à + 80 255, 17 €  
*Le résultat de la section d'investissement s'élève à - 80 248, 69 €*

✓ Budget annexe «Assainissement »

Le résultat de la section de fonctionnement s'élève à + 91 581, 85 €  
*Le résultat de la section d'investissement s'élève à - 91 581, 02 €*

✓ Budget annexe «Cuisine Centrale Les Mars »

Le résultat de la section de fonctionnement s'élève à + 0, 81€  
*Le résultat de la section d'investissement s'élève à + 32 597, 95 €*

✓ Budget Principal

Le résultat de la section de fonctionnement s'élève à +520 065, 05 €  
*Le résultat de la section d'investissement s'élève à - 37 016, 04 €*

Le Président indique que la Communauté de Communes bénéficie d'une gestion saine. La fermeture de la Cuisine Centrale des Mars procure un soulagement financier, et par chance un locataire s'est manifesté de suite et le service n'a pas connu d'interruption.

### **3 - Cotisation 2010 – Pays Combraille en Marche**

Le Président présente au Conseil la convention définissant l'objet et les modalités de versement de la cotisation 2010 de la Communauté de Communes Auzances Bellegarde à l'Association Pays Combraille en Marche, dans le cadre de la mission de développement local qu'elle lui a confiée par son adhésion.

Cette cotisation s'élève à 47 521, 50 Euros pour l'année 2010 (6, 50 Euros par habitant pour 7 311 habitants) et fera l'objet d'une inscription au budget primitif 2010.

Le Conseil, après en avoir délibéré, autorise le Président à signer la convention précitée.

## **Arrivée de Mme Yolande PLAS à 18 h**

### **4 - Renouveau d'adhésion à la Fondation du Patrimoine**

Le Président rappelle au Conseil la décision de renouvellement d'adhésion de la Communauté de Communes Auzances Bellegarde à la Fondation du Patrimoine, prise lors du Conseil Communautaire en date du 27 Février 2009.

La Fondation du Patrimoine a pour mission d'aider à la préservation du patrimoine de proximité, privé et public, grâce à un dispositif d'aides arrêté par elle-même, avec les collectivités territoriales et l'Etat.

Le Président informe le Conseil que cette année il a demandé à cette association de lui proposer une adhésion en lieu et place des communes adhérentes à la communauté de communes qui continuaient d'adhérer pour leur compte, alors que la communauté de communes adhérerait également.

Le montant demandé par la Fondation du Patrimoine pour une adhésion de la Communauté de Communes Auzances Bellegarde, aux conditions précitées par le Président, s'élève à 1 300 Euros pour l'année 2010.

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide de renouveler l'adhésion de la Communauté de Communes Auzances Bellegarde à la Fondation du Patrimoine pour l'année 2010, aux conditions précitées et autorise le Président à toutes démarches utiles et à signer tous documents nécessaires à cette adhésion.

Le Conseil tient à souligner que les communes adhérentes à la communauté de communes, dans ces conditions, ne devront plus adhérer pour leur compte, puisqu'elles bénéficieront des prestations de cette association du fait de l'adhésion de la communauté de communes.

### **5 - Demandes de subventions**

#### **✓ Ecole d'AUZANCES – Marais Poitevin et Puy du Fou.**

Le Président fait part au Conseil de la demande de Mme Isabelle MARCHAND, Directrice de l'Ecole Primaire d'Auzances, sollicitant la Communauté de Communes Auzances - Bellegarde pour une participation financière, d'un montant de 30 € par enfant, pour la réalisation d'un séjour « Environnement et Histoire » de deux jours au Marais Poitevin et au Puy du Fou. Ce voyage se déroulera les 3 et 4 juin 2010 et concerne 72 élèves des classes de CP, CE1 et CE2.

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide le versement d'une subvention d'un montant total de 2 160 Euros à la Coopérative Scolaire.

Cette subvention sera prévue au budget primitif 2010 (article 6574) et sera destinée à participer au financement du voyage scolaire au Marais Poitevin et le Puy du fou pour 72 élèves de l'école d'Auzances.

#### **✓ Ecole de Dontreix pour un voyage scolaire à Clermont Ferrand (Cirque PINDER).**

Le Président fait part au Conseil de la demande de Mme MONNET, Directrice de l'Ecole de DONTREIX, sollicitant la Communauté de Communes Auzances - Bellegarde pour une participation financière, d'un montant de 12, 68 € par enfant, pour la réalisation d'un voyage d'une journée au Cirque PINDER à Clermont Ferrand. Ce voyage se déroulera le 11 Mai 2010 et concerne 26 élèves.

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide le versement d'une subvention d'un montant total de 329, 69 Euros à la Coopérative Scolaire.

Cette subvention sera prévue au budget primitif 2010 (article 6574) et sera destinée à participer au financement du voyage Clermont Ferrand (Cirque PINDER) pour 26 élèves de l'école de DONTREIX.

#### ✓ **Ecole de MAINSAT – Le Lioran.**

Le Président fait part au Conseil de la demande de Mme Laurence GRANIER DE GARDIES, Directrice de l'Ecole de MAINSAT, sollicitant la Communauté de Communes Auzances-Bellegarde pour une participation financière, d'un montant de 90 € par enfant, pour la réalisation d'un voyage scolaire au Lioran. Ce voyage se déroulera les 10 et 11 mai 2010 et concerne 31 élèves des classes de CP, CE1, CE2, CM1 et CM2.

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide le versement d'une subvention d'un montant total de 2 790 Euros à la Coopérative Scolaire.

Cette subvention sera prévue au budget primitif 2010 (article 6574) et sera destinée à participer au financement du voyage scolaire au Lioran pour 31 élèves de l'école de Mainsat.

#### ✓ **JMF de Chambon sur Voueize**

Le Président présente au Conseil la demande de la Délégation des Jeunesses Musicales de France (JMF) de Chambon sur Voueize qui sollicite la Communauté de Communes Auzances Bellegarde pour le versement d'une subvention, au titre de l'année 2010, pour son intervention auprès des élèves de l'école de Mainsat.

Le Président rappelle également au Conseil que chaque année, les élèves des écoles de la Communauté de Communes Auzances Bellegarde assistent à trois concerts présentés par ces délégations. Ces concerts sont organisés dans le cadre d'une convention entre les JMF et l'Education Nationale.

Le Conseil, considérant l'importance culturelle, artistique ... de ces concerts pour les enfants, leur permettant notamment de découvrir la musique dans son évolution à travers le temps, dans sa diversité à travers le monde, tout en étant dans un encadrement scolaire, après en avoir délibéré, décide l'attribution d'une subvention de 200 Euros à la délégation des Jeunesses Musicales de France de Chambon sur Voueize pour l'année 2010.

Le Conseil décide l'inscription de cette somme correspondante au budget primitif 2010, à l'article 6574.

#### ✓ **JMF de Chénérailles**

Le Président présente au Conseil la demande de la Délégation des Jeunesses Musicales de France (JMF) de Chénérailles qui sollicite la Communauté de Communes Auzances Bellegarde pour le versement d'une subvention d'un montant de 204 Euros, au titre de l'année 2010, pour son intervention auprès des élèves de l'école de Champagnat.

Le Président rappelle également au Conseil que chaque année, les élèves des écoles de la Communauté de Communes Auzances Bellegarde assistent à trois concerts présentés par ces délégations. Ces concerts sont organisés dans le cadre d'une convention entre les JMF et l'Education Nationale.

Le Conseil, considérant l'importance culturelle, artistique ... de ces concerts pour les enfants, leur permettant notamment de découvrir la musique dans son évolution à travers le temps, dans sa diversité à travers le monde, tout en étant dans un encadrement scolaire, après en avoir délibéré, décide l'attribution d'une subvention de 204 Euros à la délégation des Jeunesses Musicales de France de Chénérailles pour l'année 2010.

Le Conseil décide l'inscription de cette somme correspondante au budget primitif 2010, à l'article 6574.

#### ✓ JMF de Felletin

Le Président présente au Conseil la demande de la Délégation des Jeunesses Musicales de France (JMF) de Felletin qui sollicite la Communauté de Communes Auzances Bellegarde pour le versement d'une subvention d'un montant de 228 Euros, au titre de l'année 2010, pour son intervention auprès des élèves de l'école de Bellegarde en Marche.

Le Président rappelle également au Conseil que chaque année, les élèves des écoles de la Communauté de Communes Auzances Bellegarde assistent à trois concerts présentés par ces délégations. Ces concerts sont organisés dans le cadre d'une convention entre les JMF et l'Education Nationale.

Le Conseil, considérant l'importance culturelle, artistique ... de ces concerts pour les enfants, leur permettant notamment de découvrir la musique dans son évolution à travers le temps, dans sa diversité à travers le monde, tout en étant dans un encadrement scolaire, après en avoir délibéré, décide l'attribution d'une subvention de 228 Euros à la délégation des Jeunesses Musicales de France de Felletin pour l'année 2010.

Le Conseil décide l'inscription de cette somme correspondante au budget primitif 2010, à l'article 6574.

#### ✓ Association des Délégués Départementaux de l'Education Nationale

Le Président présente au Conseil la demande de subvention formulée par l'Association des Délégués Départementaux de l'Education.

Le Président rappelle de nouveau au Conseil que ces délégués sont tous des bénévoles nommés par l'Inspection Académique, et chargés par l'Education Nationale de veiller aux conditions de la sécurité des enfants, au respect des règles de sécurité, au bon fonctionnement de l'Ecole et de son environnement, au respect de la laïcité. Ils organisent également chaque année le concours des écoles fleuries, en liaison avec l'Office Central de Coopération à l'Ecole (OCCE). Ils éditent un bulletin de liaison à l'intention des DDEN du département, et des écoles.

Le Conseil, après en avoir délibéré, estimant que cette association joue un rôle important pour la vie de l'Ecole Publique, décide de reconduire sa décision des années passées, et renouvelle l'attribution d'une subvention d'un montant de 100 Euros à l'Association des Délégués Départementaux de l'Education Nationale, pour l'année 2010.

Le Conseil décide l'inscription de cette somme au budget primitif 2010, à l'article 6574.

## 6 - PARTICIPATION « ECOLES »

### Participation demandée par la Communauté de Communes aux communes hors communauté sans école

Le Président présente au Conseil le calcul effectué pour déterminer un prix de revient par enfant, pour l'ensemble des enfants scolarisés dans les écoles de la Communauté de Communes.

#### Ensemble des écoles de la Communauté de Communes

Pour l'ensemble des 7 écoles sur 8 sites (avec RPI Bellegarde en Marche / Saint Silvain bellegarde), le Président explique qu'un coût moyen annuel de scolarisation d'un élève pour l'année 2009 a été déterminé. Il s'élève à 952, 53 Euros ; [il a été pris en compte un total de dépenses nettes relatives au fonctionnement, sur les 8 écoles, égal à 431 494, 93 €, et un

effectif moyen de 453 enfants sur l'ensemble de l'année 2009 – 431 494, 93 / 453 => **952, 53 € par enfant**].

Pour le calcul des participations demandées aux communes hors communauté sans école, le même principe a été appliqué en faisant une moyenne du nombre d'enfants présents en janvier et en septembre 2009. Un prorata a également été fait compte tenu de la domiciliation de ces enfants, sur la dite commune, sur l'année 2009, si besoin.

Le Conseil, après en avoir délibéré, approuve ce mode de calcul et décide que :

- une somme de 8 574, 04 € sera demandée à la commune de St Priest (9,5 enfants à Mainsat et Sannat). Une somme de 475 Euros a été déduite pour la piscine.

En effet, la Communauté de Communes Evaux Chambon ayant décidé la gratuité de la piscine pour les enfants domiciliés sur son territoire, il serait anormal de répercuter cette dépense sur les communes adhérentes à cette communauté de communes.

- une somme de 2 707, 59 € sera demandée à la commune de Tardes (3 enfants scolarisés à Sannat pris en compte). Une somme de 150 Euros a été déduite pour la piscine.

- une somme de 952, 53 € sera demandée à la commune de Saint Pardoux Le Neuf (1 enfant scolarisé à Bellegarde pris en compte).

- une somme de 1 428, 80 € va être demandée à la commune de La Villetelle (1,5 enfants scolarisés aux écoles d'Auzances et Saint Silvain Bellegarde pris en compte).

## **7 - Marchés Publics – Règlement Interne CCAB - Actualisation**

Le Président rappelle au Conseil Communautaire l'adoption du règlement interne de la communauté de communes pour les marchés publics, lors de la séance en date du 17 Octobre 2009.

Le Président fait part au Conseil de la parution de deux décrets :

- le décret n° 2009 -1456 du 27 novembre 2009
- le décret n° 2009 – 1702 du 30 décembre 2009

Les principales modifications à intégrer sont notamment :

- une réponse motivée aux candidats non retenus
- l'abaissement des seuils des marchés à :
  - 193 000 € HT pour les marchés de fournitures et de services (auparavant il était de 206 000 € HT) en dessous duquel la procédure utilisée est le MAPA.
  - 4 845 000 € HT pour les marchés de travaux (auparavant il était de 5 150 000 € HT) en dessous duquel la procédure utilisée est le MAPA.

Le Président fait donc part au Conseil de la nécessité d'actualiser le règlement interne de la communauté de communes pour les marchés publics, adopté lors de la séance en date du 17 Octobre 2009.

Le Conseil, après en avoir délibéré, approuve le règlement interne de CCAB établi pour les marchés publics, actualisé conformément aux deux décrets précités.

## **8 - Projets et travaux en cours**

### **✓ Superettes BELLEGARDE EN MARCHE et MAINSAT**

#### **BELLEGARDE EN MARCHE**

Jean-Jacques BIGOURET rappelle qu'il a été décidé l'acquisition d'un ensemble immobilier cadastré Section AB n° 105 et 28 sur la commune de Bellegarde en Marche, qui convient à cette installation, pour un prix de 40 000 Euros, sous réserve que la faisabilité de ce projet soit démontrée et que l'ensemble des autorisations administratives, les financements et l'engagement de Petit Casino soient obtenus.

Maître BOURVELLEC a adressé le projet d'avant contrat pour signature. Celui-ci fait état de la réserve précitée.

Cependant, Mr DARRAS, Oxygène +, propriétaire, est pressé et a fait savoir à la CCAB qu'il remettait cet immeuble en vente puisque « ça traînait trop »....

Mr BIGOURET précise qu'une réunion va être programmée avec la Chambre des Métiers de la Creuse pour la remise du résultat des deux études menées pour les superettes de Bellegarde en Marche et Mainsat.

En parallèle, Mr TRAPON, Architecte retenu pour ce projet, a travaillé sur l'établissement d'un avant projet sommaire. Les travaux d'aménagement de la superette au rez-de-chaussée sont estimés à 125 000 Euros HT. Cette opération est donc estimée à 150 000 Euros HT, honoraires, SPS, contrôle technique etc... compris, auxquels il convient d'ajouter l'acquisition (40 000 Euros) et les frais (estimés à 3 000 Euros), soit une somme totale de 193 000 Euros.

Un protocole d'accord a été adressé à Groupe Casino pour qu'ils s'engagent sur ce projet moyennant un loyer mensuel de 600 Euros HT, avec une location sous la forme d'un bail commercial. Cela correspondrait à un financement à hauteur de 50%. Il devrait rendre leur avis d'ici fin mars.

L'aménagement du logement situé au premier étage va également faire l'objet d'une étude.

Le Vice-Président demande de bien vouloir autoriser le Président à rechercher les financements pour cette opération, puis à signer l'acte de vente avec Mr DARRAS, propriétaire, en espérant que celui-ci n'aura pas vendu d'ici là.

#### **MAINSAT**

La commune de Mainsat a acheté le terrain destiné à accueillir, en outre, cette superette, et va en céder une partie à la communauté de communes à cet effet.

Une réunion va être programmer avec la Chambre des Métiers de la Creuse pour la remise du résultat des deux études menées pour les superettes de Bellegarde en Marche et Mainsat.

Mr TRAPON, architecte également retenu pour ce projet, a établi un avant projet sommaire qui se monte à 403 000 Euros HT honoraires non compris. Ce projet n'est donc pas possible en l'état, le loyer étant insupportable pour Groupe Casino. Une autre piste concernant un bâtiment existant sur Mainsat va être étudiée. Une réunion de travail est programmée à cet effet le mercredi 17 mars 2010 à la mairie de Mainsat.

Le Conseil autorise le Président à poursuivre ce projet, et à rechercher les financements pour cette opération.

## ✓ Etude écoles BELLEGARDE / SAINT SILVAIN

Le Président rappelle que lors de la dernière séance, le Conseil Communautaire, avez donné votre accord pour la réalisation de deux études : l'une pour la réhabilitation de l'école de Bellegarde en Marche, l'autre pour la construction d'une école neuve regroupant les deux sites de Bellegarde en Marche et Saint Silvain Bellegarde.

Ces deux études ont été confiées à Mr ABRARD, maître d'œuvre retenu pour la construction du réfectoire à Bellegarde, pour un prix de 3000, 00 € HT.

A la demande du Président, Mr ABRARD, pour le même prix, a accepté de réaliser une étude pour la réhabilitation de l'école de Saint Silvain Bellegarde, celle-ci étant en RPI avec l'école de Bellegarde en Marche, cela semble logique.

Voici les résultats des deux études menées par Mr ABRARD :

### - Réhabilitation des deux écoles et construction du restaurant scolaire :

* Réhabilitation école St Silvain :	92 000 € HT
* Réhabilitation école Bellegarde :	248 000 € HT
* Construction restaurant scolaire :	475 000 € HT
* Honoraires Mo etc... Assurance...	122 800 € HT
* Location d'un bâtiment modulaire :	16 722, 41 € HT (20 000 € TTC).
<b>TOTAL :</b>	<b>954 522, 41 € HT - 1 141 608, 80 € TTC</b>

### - Construction d'une école neuve regroupant les deux sites avec construction du restaurant scolaire :

* Total travaux :	1 759 000 € HT
* Honoraires Mo etc... Assurance...	239 080 € HT
<b>TOTAL :</b>	<b>1 998 080, 00 € HT - 2 389 703, 68 € TTC</b>

Le Président indique également qu'une réunion a eu lieu le 22 février en présence de Mr LECLERC, inspecteur Hygiène et Sécurité au Rectorat de Limoges, Mr ABRARD, architecte, Mrs ECHEVARNE, DESARMENIEN et VIGNERESSE et lui-même afin de discuter sur les prescriptions règlementaire à prendre en compte en matière d'Hygiène et sécurité dans le cadre de la rénovation ou de la construction d'une école.

Mr ABRARD a pris note de la réglementation pour la réalisation des études qui lui ont été confiées.

Après analyse, il convient de reprendre contact avec Mr ABRARD pour qu'il revoie sa copie en ce qui concerne la réhabilitation de l'école de Saint Silvain Bellegarde. Ses propositions ne sont pas en accord avec la réalité.

## ✓ CONTRAT DE MAITRISE D'ŒUVRE LA NAUTE

Le Président rappelle au Conseil la décision en date du 15 Décembre 2006, autorisant le Président à traiter avec ARCA 2 pour la maîtrise d'œuvre du projet de requalification du site structurant de la Naute, aux conditions retenues après la consultation d'architecte, soit un taux d'honoraires de 12,50% avec la réalisation d'un APS gratuit si l'opération ne se réalisait pas (les 2 autres candidats avaient proposé des taux d'honoraires de 12.52 % et de 12.50 %).

Le Président indique ensuite au Conseil, que suite à une erreur matérielle, le contrat d'architecte signé en février 2008, pour la première tranche de ce projet, fait apparaître un taux de rémunération de 17.319518 % pour un coût prévisionnel provisoire des travaux de 207 500 € HT, soit en fait un forfait initial de rémunération de 35 938.00 € HT sans qu'aucune autre délibération ne fasse état de cette modification.

Le Président indique ensuite au Conseil que compte tenu de l'avancement des travaux et du montage des dossiers par l'architecte, le projet n'a plus lieu d'être décomposé en tranches, et qu'il serait judicieux, afin de régulariser et légaliser cette situation d'annuler le contrat de maîtrise d'œuvre signé pour la première tranche et d'en signer un autre, aux conditions délibérées en Décembre 2006, pour la globalité du projet.

Le Conseil, après en avoir délibéré :

- décide l'annulation du contrat de maîtrise d'œuvre précité, signé en février 2008, pour la première tranche
- autorise le Président à signer un nouveau contrat de maîtrise d'œuvre, avec ARCA 2, pour la globalité du projet (hors salle de sports et loisirs conformément à la décision communautaire en date du 15 Janvier 2010), aux conditions retenues en Décembre 2006 par le Conseil Communautaire de l'époque
- autorise le Président à réaliser toutes démarches utiles et à signer tous documents nécessaires au bon aboutissement de ce dossier.

\*\*\*

ARCA 2 travaille sur la réfection des sanitaires.

Des délais sont à tenir pour la partie restauration.

Mr LASSEUR doit adapter son projet au cahier des charges établi par les partenaires techniques et financiers.

Un Comité de Pilotage regroupant les partenaires techniques et financiers (Etat, Région, Département, Pays Combraille en Marche), la commission intercommunale La Naute, l'ADEME, ARCA 2, aura lieu le jeudi 11 mars prochain à 14 heures.

Il faudrait que le permis de construire puisse être déposé fin mars 2010.

Le Conseil autorise le Président à solliciter les financements pour ce projet.

### ✓ SAISON 2010 – LA NAUTE

Le Président rappelle les décisions prises lors du dernier conseil communautaire en ce qui concerne la gestion du site de La Naute :

- un bail commercial précaire d'une durée maximum de 23 mois pour la partie restauration existante
- une location pour l'étang de Malleteix
- une délégation de service public simplifiée pour le camping et l'étang de la Naute

La salle « Sports et Loisirs » est sortie de l'ensemble et fera l'objet d'une gestion indépendante. En cas de besoins ponctuels, le Maire de Champagnat se chargera d'autoriser l'occupation de cette salle. Les preneurs feront alors face à la charge financière occasionnée par la présence obligatoire des pompiers.

Une fois cette salle réhabilitée, la Communauté de Communes louera et encaissera les recettes de son occupation.

Le Président précise qu'il faut que soient programmées des réunions de travail avec les différents partenaires pour définir les modalités de fonctionnement et les dispositions financières de cette période transitoire afin de pouvoir préparer les contrats précités correspondants.

## ✓ LOCATION CUISINE CENTRALE LES MARS

Le Président rappelle au Conseil le décès de Monsieur BOUCHET.

Le Président indique ensuite au Conseil qu'il convient de délibérer pour donner à Madame BOUCHET la qualité de Preneur, suite au décès de son époux, celle-ci lui ayant fait part de son souhait de reprendre les activités de son mari à la Cuisine Centrale des Mars.

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide de répondre favorablement à la demande de Madame Catherine BOUCHET, et valide pour elle les points de la décision communautaire en date du 9 Octobre 2009 :

- un loyer mensuel HT de 300 Euros
- une prise de possession des locaux arrêtée au samedi 29 août 2009 (les agents de la communauté de communes ayant préparé les repas du lundi 31 août 2009, le vendredi 28 août 2009)
- la réalisation d'un état des lieux amiable établi par l'Etude de Maître VEISSIER, à la charge de la communauté de communes
- les frais et droits afférents à ce bail commercial seront partagés par moitié entre le locataire et la communauté de communes
- une clause dans le bail commercial comme quoi lors de la prise de possession des locaux, la jauge de la cuve à gaz indiquait un taux de remplissage de 80% et qu'au départ du locataire, il conviendra que ce dernier laisse la cuve avec un taux de remplissage identique.
- une autre clause comme quoi pour toute demande d'investissement complémentaire de la part du locataire, et dont l'opportunité sera laissée à la seule discrétion du Conseil Communautaire, il est convenu qu'il n'y aura lieu à aucune majoration de loyer et qu'en cas de cessation d'activité du fait de Mme BOUCHET, et pour le cas où les investissements non amortis feraient l'objet d'une régularisation de T.V.A., le coût de cette dernière restera intégralement à la charge de ladite Mme BOUCHET, à titre d'indemnité forfaitaire de la rupture anticipée du bail commercial, outre tous autres dédommagements qui pourraient être conventionnellement décidés.

Le Conseil, compte tenu de la période délicate dans laquelle se trouve Madame BOUCHET, décide de porter à six mois au lieu de quatre mois la période de loyers gratuits afin de faciliter sa reprise. Ainsi la date de départ du paiement du premier loyer se trouve fixée au 1<sup>er</sup> Mars 2010.

Le Conseil autorise donc le Président à signer le bail commercial à intervenir avec Madame Catherine BOUCHET, aux conditions précédemment énoncées et l'autorise à effectuer toutes démarches utiles et à signer tous documents nécessaires au bon aboutissement de ce dossier.

## ✓ EXTENSION CUISINE AUBERGE DE CHARRON

### Offres des entreprises - Assurance Dommages Ouvrage

Le Président rappelle au Conseil le projet d'extension de la Cuisine de l'Auberge de Charron et lui présente les entreprises retenues après négociations, l'enveloppe prévisionnelle étant dépassée :

<b><u>Lot Terrassement</u></b> : Ent SIMONET	31 959, 45 € HT
<b><u>Lot Gros Œuvre</u></b> : Ent CHAUMEIX	10 207, 26 € HT
<b><u>Lot Cloisons Sèches Faux Plafonds Menuiserie Bois</u></b> : Ent BENITO	5 014, 40 € HT
<b><u>Lot Charpente Métallique Couverture</u></b> :	

Ent DELARBRE	6 808, 00 € HT
<b><u>Lot Electricité :</u></b>	
Ent CENTRELEC	5 605, 22 € HT
<b><u>Lot Plomberie Sanitaire :</u></b>	
Ent GENDRAUD	3 322, 23 € HT
<b><u>Lot Peinture :</u></b>	
Ent GUERIN	2 426, 80 € HT
<b><u>Lot Carrelage Faïence :</u></b>	
Ent BERTHON	1 129, 00 € HT
<b><u>Lot Panneaux de Chambres Froides :</u></b>	
Ent PROXI FROID	7 479, 20 € HT

**CHAMBRE FROIDE** – Hors marché – à la demande du locataire, car non prévue au marché initial :

<b>Ent MADELAINE</b>	7 753, 13 € HT
----------------------	----------------

Soit un total de travaux	81 704, 69 € HT
Honoraires MO	14 000, 00 € HT
Mission SPS	845, 00 € HT
Parution Presse	544, 40 € HT

<b>TOTAL PREVISIONNEL</b>	<b>97 094, 09 € HT</b>
---------------------------	------------------------

Le Conseil, considérant que ce projet a pris assez de retard comme ça et que l'extension de cette cuisine est indispensable au bon fonctionnement de l'activité de Madame LEPERCQ, locataire, qui travaille actuellement dans de mauvaises conditions, valide les choix du Président, et l'autorise à signer les marchés correspondants.

D'autre part, le Conseil charge également le Président de lancer une consultation auprès des compagnies d'assurance pour la souscription d'une assurance « Dommages ouvrage » pour cette opération et l'autorise à signer le contrat correspondant.

Le Conseil autorise le Président à effectuer toutes démarches utiles et à signer tous documents nécessaires au bon aboutissement de ce projet.

Une rencontre a eu lieu le mardi 2 mars dernier avec le locataire, ARCA 2, l'entrepreneur de chambres froides, et lui-même, sur place, pour le lancement et la coordination des travaux qui devront être finis pour fin juin 2010.

### ✓RESTAURANT SAINT SILVAIN

Le Président indique que Mr TRAPON a remis un APS qui s'élève à 177 500 € HT , honoraires, SPS, etc ... compris.

Il informe également le Conseil qu'une réunion de travail a eu lieu jeudi dernier (25.02.2010) à la mairie de Saint Silvain Bellegarde, en présence, de Mr BOURZAT de la Mission Entreprise du Conseil Général de la Creuse, des représentants de la Chambre des Métiers de la Creuse, des futurs candidats, de Mr TRAPON, des élus de Saint Silvain et de lui-même.

Le Président indique qu'il va solliciter une réunion chez Mr le Sous-Préfet pour travailler sur le financement de ce projet. Il faut absolument atteindre les 60% sinon ce ne sera pas viable pour les exploitants.

Le chiffrage du logement a également été demandé à Mr TRAPON pour information, cette partie ne pouvant prétendre à aucun financement.

Le Conseil autorise le Président à avancer sur ce projet et à solliciter les financements.

### ✓ PROJETS DONTREIX

Le Président indique qu'il a rencontré, mardi, le Maire de Dontreix qui lui a fait part de ses projets : une demande d'installation pour une coiffeuse, et la création d'une « superette ».

Des immeubles, propriétés de la commune, conviennent à cette installation.

Le Président rappelle que le 17 Octobre 2008, une délibération avait été prise pour demander la réalisation d'une étude de viabilité économique pour une superette sur la commune de Dontreix, dans la cadre de la Démarche Collective Territorialisée – DCT – du pays Combraille en Marche. La DCT se termine dans quelques jours.

Le Président propose de prendre contact avec les Chambres de Métiers et Commerce pour voir comment ces études peuvent être réalisées et pour quel coût. Mr RICHIN a proposé un investissement matériel et financier de la commune dans la réalisation de ces projets.

### ✓ CREATION D'UNE COMMISSION INTERCOMMUNALE « CHEMINS »

Le Président rappelle aux membres du Conseil Communautaire que la CCAB possède la compétence en matière de chemins de randonnées intercommunaux et qu'à ce titre il convient d'avancer sur ce dossier.

Toutefois, le Président indique qu'il faut s'assurer que l'entretien de ces sentiers ne fasse pas doublon avec le Conseil Général. Le Département a transmis à la Communauté de Communes les cartes des chemins que le Conseil Général entretient.

Jusqu'à aujourd'hui Jean-Jacques BIGOURET et Paul OUDIN travaillaient sur ce dossier.

Neuf projets d'itinéraires ont été fournis par le CPIE à la Communauté de Communes.

Ceci représente un travail considérable, c'est pourquoi le Président propose de créer une commission qui regarde ces cartes avec les projets de chemins intercommunaux, puis il conviendra de programmer des réunions sur sites avec les élus des communes concernées pour constater sur place la faisabilité de rendre ces sentiers intercommunaux et ainsi confier leur aménagement, leur entretien et leur balisage à la communauté de communes.

Le Président fait donc appel aux délégués communautaires intéressés pour intégrer cette commission.

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide la création de la commission suivante et désigne les membres suivants pour y siéger :

<p><b>Commission «Chemins» présidée par Monsieur Jean-Jacques BIGOURET, Vice-Président</b> <b>Membres</b> : Paul OUDIN, Claude FONTY, Alain VIGNERESSE, Serge DUMONTANT, Jacques DUMONTEIL</p>
--

Pour info : Les communes d'Arfeuille-Chatain, Le Compas, Bosroger, Champagnat, Charron, Dontreix, Lioux Les Monges, Chard, Le Chatelard, Reterre, Fontanières, Saint-Domet sont concernées par les 9 itinéraires proposés par le CPIE.

## ✓ **DIAGNOSTIC ENERGETIQUE**

Le Président indique aux membres du Conseil Communautaire que Mr Pierre NICOT, APAVE a visité mercredi et jeudi dernier l'ensemble des écoles du territoire (sauf Sannat qui a déjà bénéficié d'un diagnostic) et les futurs bureaux de la CCAB en vue de la réalisation du diagnostic énergétique et thermique.

Le diagnostic sera rendu avant les vacances d'été.

A priori, les écoles ayant le plus de problèmes semblent être Bellegarde et Mainsat.

## ✓ **Site INTERNET**

Jean-Paul JOULOT, Vice-Président en charge de ce dossier, indique que la trame est terminée. Il précise que le site est en cours d'alimentation. Il rappelle que certaines communes n'ont toujours pas transmis de photos et les coordonnées de leur mairie. Un courrier en ce sens leur a été distribué précisant ce qu'il manquait.

Mr JOULOT indique que sur ce courrier figure l'adresse du site en cours de remplissage ou il peut être consulté. N'hésitez pas à faire part de vos remarques.

[www.cc-auzances-bellegarde.fr/v2](http://www.cc-auzances-bellegarde.fr/v2).

## ✓ **Médecine du travail**

Le Président rappelle aux membres du Conseil Communautaire que le Centre de Gestion n'assure plus le service de médecine du travail depuis le 1/01/2010 puisque le syndicat inter-hospitalier a dénoncé la convention qui les liaient.

Toutefois, le Président rappelle qu'il y a obligation de faire passer une visite médicale tous les 2 ans à chaque agent.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide d'autoriser Monsieur le Président à engager toutes démarches utiles afin de trouver un prestataire pouvant assurer le suivi médical de l'ensemble des agents de la Communauté de Communes.

## ✓ **Opération « Ecole Numérique Rurale »**

Le Président rappelle qu'une consultation de plusieurs électriciens a été faite pour l'ensemble des travaux électriques nécessaires dans le cadre de cette opération et les travaux ont d'ailleurs été réalisés pendant les vacances de février.

Les entreprises retenues sont :

- L'entreprise Rémi VERNINE pour les écoles d'AUZANCES (1761.71 € TTC) et ROUGNAT (2224.56 € TTC)
- L'entreprise Gérard ROUCHON pour les écoles de Champagnat (2195.62 € TTC) et Mainsat (1961.45 € TTC).

Les formations et l'installation ont débuté.

## **ASSAINISSEMENT**

- Un point sur les travaux et projets en cours est fait. Les principales évolutions concernent :

- Les Mars : les travaux seront réalisés par SPL 63 pour le réseau et Jean VOISIN pour le traitement. Projet aidé financièrement par le Conseil Général
- Reterre : La desserte des logements communaux est à l'étude
- Renouvellement des réseaux : les communes d'Auzances et de Rougnat sollicitent la réalisation des travaux d'assainissement en préalable à leur projet de rénovation de voirie 2010.
- Stations d'épuration existantes : la question de la rénovation d'Auzances et de Mainsat est posée. La première étape qui consiste à l'acquisition de la maîtrise foncière est lancée. Ces 2 opérations représentent un investissement compris entre 1.5 et 1.8 millions d'euros hors taxe.

Lors du débat d'orientation budgétaire les difficultés présentes et à venir de financement des travaux d'assainissement ont été évoquées. Les discussions ont porté entre autre sur l'évolution de la redevance et les perspectives de financement des investissements.

### **Filature de Rougnat**

Les offres de maîtrise d'œuvre sont en cours d'analyse.

## **9 - Tenue du Débat d'Orientation Budgétaire**

Le Conseil Communautaire donne acte de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire 2010 lors de la présente séance.

Les budgets primitifs 2010 (budget principal et budgets annexes) seront votés avant le 15 Avril 2010.

Le Président interroge l'assemblée sur le fait d'augmenter la pression fiscale comme il y a une marge de manœuvre importante.

Mr VENUAT indique qu'il ne serait pas raisonnable d'augmenter la pression fiscale compte tenu de l'excédent des budgets.

Mr MOREIGNE et Mr VENUAT insistent sur leur inquiétude devant l'incertitude de l'avenir, il est donc difficile de programmer des investissements sur le long terme.

## **10 - Demande de dérogation en matière de transports scolaires pour les villages de Dondannette (Commune de Les Mars) et Le Fialin (Commune de Charron)**

Afin de répondre à une demande des parents, le Président informe le Conseil que :

- Le Conseil Municipal de Les Mars, réuni en séance ordinaire le 18 Octobre 2009, propose que le village de Dondannette (1 enfant RAVEL) soit rattaché à l'école de Dontreix et que le reste de la commune soit rattaché à l'école d'Auzances.

- Le Conseil Municipal de Charron, réuni en séance ordinaire le 11 Novembre 2009, propose que le village Le Fialin (2 enfants BESSE) soit rattaché à l'école de Dontreix et que le reste de la commune soit rattaché à l'école d'Auzances.

Le Président indique ensuite qu'il a saisi les services du Département de cette affaire pour connaître leur position et que le Département estime que cette situation correspond davantage à une dérogation qu'à une sectorisation de ces deux communes.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et afin de répondre favorablement à deux demandes de parents d'élèves, décide de solliciter une dérogation auprès du service des transports scolaires du Conseil Général de la Creuse afin que :

- que les villages de Dondannette (Les Mars) et Le Fialin (Charron) soient desservis par le circuit scolaire 5P/6P de l'école de Dontreix pour cette année scolaire 2009/2010.

Le Conseil précise que cette dérogation, si besoin, devra faire l'objet d'une nouvelle demande auprès du Conseil Général de la Creuse, pour chaque nouvelle année scolaire, et autorise, en conséquence, le Président, à renouveler cette demande de dérogation autant de fois que nécessaire.

## **11 – Correspondant au CNAS**

Le Président indique que depuis 2001, la communauté de communes adhère au CNAS (Centre National d'Actions Sociales).

Actuellement Daniel GATIER est délégué des élus et Myriam GAILLARD délégué du personnel. Valérie COLOMBIER était correspondante au sein de cette structure, il convient de la remplacer.

Le Président propose Stéphanie PINGUET pour assurer cette fonction.

Le Conseil valide cette proposition.

## **12 – Questions diverses**

### **✓ 1<sup>er</sup> Mai 2010 à AUZANCES**

De nombreuses associations et partenaires divers se mobilisent pour organiser une journée avec de plusieurs manifestations autour de Pauline RAVEL, atteinte de la maladie de Niemann Pick C, afin de soutenir l'association VML – Vaincre les Maladies Lysosomales – dans ses missions notamment pour la recherche scientifique et médicale, ainsi que l'aide aux familles pour alléger le quotidien des malades et de leurs proches et les accompagner au mieux.

Pauline et ses parents, Brigitte et Roland, habitent Auzances.

Comme beaucoup d'autres enfants et adultes atteints de maladies lysosomales, c'est un combat quotidien pour vivre ou survivre. Seulement 7 de la cinquantaine de ces pathologies bénéficient d'un traitement.

Si vous souhaitez apporter votre soutien à Pauline et à sa famille, à ses camarades, et à l'ensemble de ces malades, rejoignez nous le 1<sup>er</sup> Mai 2010 à Auzances, ou faites un don à l'association VML « Vaincre les maladies lysosomales - 2 ter avenue de France – 91300 MASSY.

### **✓ Soirée Théâtre à MAINSAT**

Madame JARY, indique que le Syndicat d'initiative Intercommunal d'Auzances Bellegarde organise à Mainsat – Salle du Temps Libre, le 6 mars 2010 à 20 h 30 une soirée Théâtre.

Mr SIMONET, délégué communautaire de CHARD, indique que l'heure de la réunion (17 h 30) est trop tôt pour les gens qui travaillent.

La séance est levée à 20 h 15, et est suivi d'un apéritif et d'un repas amical offert par la Commune de ST DOMET.